

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 01 (bis) - 25/26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 18.09.2025

Membres présents : MM. AGASSE - BENECH - BIAU - JAU - MARSENGO - NARDONE - RAULET -

TROGANT - TRUILHE

Invité: M. FEVRE - LEDOUX (CTDA)

Cette réunion se tient par correspondance électronique

Suite aux dernières informations et demandes en provenance des clubs, les listes ci-dessous sont actualisées ainsi :

1. VALIDATION DES EQUIPES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRE AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL FEMININ (Article 4.3 des Rgx du District)

La Commission valide la liste des équipes de District bénéficiant d'un muté supplémentaire pour la saison 2025/2026.

En tout état de cause, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale, inscrits sur la feuille de match, reste le même.

Club	Club	Niveau	Mutés en +	Equipe retenue
(nom)	(numéro)	club	retenus	(compétition départementale)
BERAT US	551861	District	1	Seniors 1 - D2
BLAGNAC	519456	Ligue	1	U18F - District
BOULOGNE PEGUILHAN	544215	Ligue	1	Seniors 2 - D1
CANTON D'AURIGNAC	580600	District	1	Seniors 1 - D1
CARBONNE	515649	Ligue	1	U14 Territoire
COMMINGES ST GAUDENS	590251	Ligue	1	U15 - District
CORNEBARRIEU	525718	District	1	Seniors 2 – D3
EAUNES LABARTHE FC	547304	Ligue	1	U19 - District
GARDOUCH	519785	District	1	Seniors 1 - D4
LABEGE INTER FC	590591	District	1	Seniors 1 - D2
LAGARDELLE MIREMONT	582736	District	1	Seniors 2 - D4
LANDORTHE	521599	District	1	U17 équipe 2 - District
L'ISLE EN DODON	505900	District	1	Seniors 2 - D2
L'UNION ST JEAN	582636	Ligue	1	Seniors 3 - D2
MAS FC	564480	Ligue	1	U17 équipe 2 - District
PIBRAC	517036	Ligue	1	U18 - District
RANGUEIL	537945	District	1	U17 - District

SECRETARIAT@HAUTE-GARONNE.FFF.FR - 05.62.89.05.30

SAVE ET GARONNE	565224	Ligue	1	Seniors 1 - D3
SAINT ORENS	524101	Ligue	1	U19 - District
TF COMPANS	563753	District	1	U15 - District
TLSE LARDENNE AS	524108	Ligue	1	U17 - District
TOURNEFEUILLE	517802	Ligue	1	Seniors 2 - D1

2. VALIDATION DES EQUIPES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRE AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Article 45 du Statut de l'arbitrage)

La Commission valide la liste des équipes de District bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés supplémentaires accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale, inscrits sur la feuille de match, reste le même.

Club (nom)	Club	Niveau	Mutés en	Equipo rotonuo
	(numéro)	club	+ retenus	Equipe retenue
AC GARONA	531500	District	1	Seniors 1 - D1
ASPTT GRAND TOULOUSE	510380	District	2	1 muté en Seniors D4 et 1 muté en Seniors D5
AUTERIVE	522124	District	2	2 mutés en U14 Ter
CAZERES	500348	Ligue	1	Seniors 2 - D2
CORNEBARRIEU	525718	Ligue	1	Seniors 2 - D3
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	1	Seniors 1 - D3
LAPEYROUSE ST GENIES ST LOUP	538169	District	1	U16 équipe 2 - District
LAVERNOSE LHERM	590306	Ligue	1	Seniors 2 - D3
MAS FC	564480	Ligue	1	U15 équipe 1 - District
RANGUEIL	537945	District	1	U17 - District
SAINT SIMON	506204	District	2	Seniors 1 - D1
TCMS	532880	District	1	Seniors 1 - D4
TF COMPANS	563753	District	1	U16 - District
TOAC	505890	District	1	Seniors 1 - D1
TOULOUSE NORD	551897	District	2	U16 – R2

<u>Nota</u>: Les clubs, dont une équipe de niveau Ligue bénéficie d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026 au titre du Statut de l'arbitrage, font l'objet d'un PV émis par la CRSA de la Ligue d'Occitanie.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de **sept (7)** jours, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la FFF.

Le Secrétaire de la Commission Norbert NARDONE Le Président de la Commission Jean Louis AGASSE

SECRETARIAT@HAUTE-GARONNE.FFF.FR - 05.62.89.05.30